

Bruxelles, le 22 juillet 2025  
(OR. en)

10872/25

**LIMITE**

**CORLX 683  
CFSP/PESC 1014  
RELEX 858  
MAMA 147  
COARM 116  
CONUN 118  
FIN 762**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye

---

**DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2025/... DU CONSEIL**

**du ...**

**mettant en œuvre la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives  
en raison de la situation en Libye**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 31, paragraphe 2,

vu la décision (PESC) 2015/1333 du Conseil du 31 juillet 2015 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye et abrogeant la décision 2011/137/PESC<sup>1</sup>, et notamment son article 12, paragraphe 2,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

---

<sup>1</sup> JO L 206 du 1.8.2015, p. 34, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2015/1333/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 31 juillet 2015, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2015/1333.
- (2) En vertu de l'article 17, paragraphe 2, de la décision (PESC) 2015/1333, le Conseil a réexaminé les listes des personnes et entités désignées figurant aux annexes II et IV de ladite décision.
- (3) Le Conseil a conclu qu'il y avait lieu de supprimer la mention relative à une personne, et de maintenir les mesures restrictives à l'encontre de toutes les autres personnes et entités inscrites sur les listes figurant aux annexes II et IV de la décision (PESC) 2015/1333.
- (4) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2015/1333 en conséquence,

**A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:**

*Article premier*

Les annexes II et IV de la décision (PESC) 2015/1333 sont modifiées conformément à l'annexe de la présente décision.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président/La présidente*

---

## ANNEXE

La décision (PESC) 2015/1333 est modifiée comme suit:

- 1) À l'annexe II ("Liste des personnes et entités visées à l'article 8, paragraphe 2"), partie A ("Personnes"), la mention 9 (concernant HOUEJ, Mohamad Ali) est supprimée.
  - 2) À l'annexe IV ("Liste des personnes et entités visées à l'article 9, paragraphe 2"), partie A ("Personnes"), la mention 9 (concernant HOUEJ, Mohamad Ali) est supprimée.
-